

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

N° D2025_121

Publié le 18 DEC. 2025

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 9 décembre 2025

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Bastien JOINT

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

OCTROI D'UNE
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE À LA
FONDATION DES AMIS
JEUDI-DIMANCHE (AJD)

Etaient présents :

M. JOINT, Mme MAINAND, M. THEVENOT, Mme WEBANCK, M. COUTURIER, Mme HAMZAOUI, M. JOUBERT, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. MICHON, Mme LINARES, M. DIALLO, Mme CRESPY, M. TAKI, M. BALANCHE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. PROTHERY, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, M. MEGEVAND, M. GUEDJ, M. DUVAREILLE, Mme DU GARDIN, M. GAYET

M. CIAPPARA (par proc. à Mme GOYER), Mme DEL PINO (par proc. à Mme FRIOLL), Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), M. GUERIN (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à Mme HAMZAOUI), Mme VERNAY (par proc. à Mme WEBANCK), M. TROTIGNON (par proc. à M. GILLARD), Mme GEHIN (par proc. à M. JOINT), Mme PATET (par proc. à M. MICHON)

Etais(en)t absent(s) :

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le18.DEC.2025.....

Identifiant de l'Acte :

069...216900340-20251215-D2025_121-DE

Rapport de : Fabien MANINI

Depuis de nombreuses années, la Ville travaille en étroite collaboration avec la Fondation AJD (Amis du Jeudi-Dimanche) notamment dans cadre de la prévention spécialisée qui vise à mettre en place un accompagnement éducatif auprès de jeunes en difficulté. Malgré la mobilisation des dispositifs de droit commun, ces jeunes

éprouvent des difficultés importantes à s'inscrire dans un projet socioprofessionnel leur permettant d'accéder à l'autonomie.

Par ailleurs, si les jeunes accompagnés investissent leurs temps libres en se retrouvant dans leur quartier, il aspirent à découvrir plus largement le monde qui les entoure. Aussi, le rôle de la Fondation AJD est d'établir le lien entre leur environnement et l'extérieur afin de les rassurer pour lever les freins psychologiques.

La Ville de Caluire et Cuire participe au fonctionnement de la Fondation AJD par le biais d'une subvention dans le cadre de conventions spécifiques. Elle souhaite, par ailleurs, soutenir deux projets mis en place en 2025 par la Fondation AJD :

- Le « Tour du Mont Blanc » : réalisé en juillet 2025, ce projet consistait à faire vivre à un groupe de six jeunes Caluirards, âgés de 18 à 21 ans, une aventure collective et formatrice autour d'une randonnée de 170 kilomètres à travers la France, l'Italie et la Suisse. Cette expérience avait pour objectif de redonner confiance, de favoriser la cohésion et de transmettre des valeurs telles que la persévérance, l'entraide et le respect de la nature. En participant activement à chaque étape du projet, les jeunes ont pu ainsi prendre conscience de leur capacité à relever des défis qu'ils pensaient insurmontables.
- Atelier AJD Cycles : l'objectif de cette action était de mobiliser six jeunes Caluirards sur des semaines d'insertion professionnelle leur permettant de découvrir un premier cadre de travail. Ces jeunes ont ainsi participé à des activités concrètes de remise en état et de réparation de vélos, au sein d'un environnement adapté, bienveillant et formateur. Le dispositif a pleinement atteint ses objectifs en offrant à ces participants une expérience valorisante et structurante, contribuant à leur éveil professionnel et à leur remobilisation vers l'emploi ou la formation.

Le budget de ces deux actions s'élève à 23 400 euros (12 000 euros pour le « Tour du Mont Blanc » et 11 400 euros pour l'atelier AJD cycles).

La Fondation AJD sollicite, dans ce cadre, une participation de la Ville à hauteur de 4 000 euros.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- D'OCTROYER une subvention exceptionnelle de 4 000 euros à la Fondation des Amis Jeudi-Dimanche pour la mise en œuvre des actions « Tour du Mont Blanc » et atelier AJD Cycles ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au compte fonction 338 nature 65748 du budget de l'année en cours ;

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.



POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Bastien JOINT

[Handwritten signature over the stamp]



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Bastien JOINT

[Handwritten signature over the stamp]

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.

